Image not found or type unknown

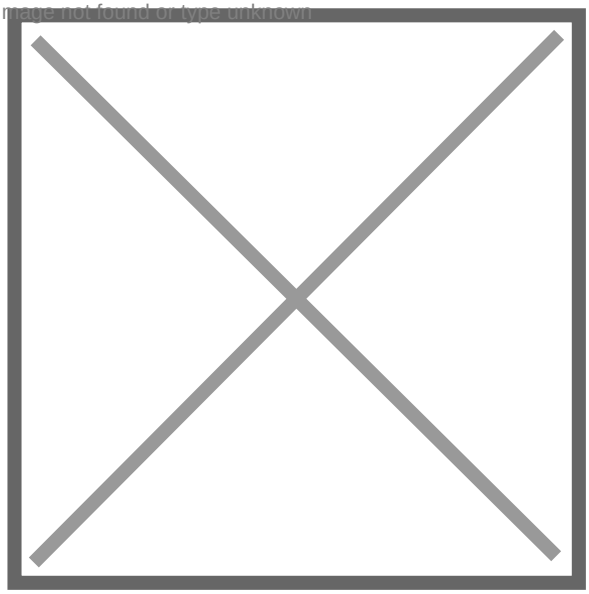

Discrimination dans l'enseignement

Par **zerhouni**, le **09/07/2011** à **21:21**

Bonjour,

Je prépare une maîtrise en sciences téchniques du sport, j'ai pris une étude de recherche scientifique pour écrir mon mémoire, je travaillais toute l'année avec mon référent universitaire, il m'a autorisé pour passer la soutenance et à la fin j'étais surprise par une note de 7/20, quand j'ai demandé des explications, il était pas tout seul le jour de la soutenance, alors que moi je faisais un grand effort toute l'année, en plus il ne m'a pas corrigé tout le mémoire et je suis sur qu'il a fait une pression sur le jury le jour de la soutenance pour avoir cette note de 7/20.

Est ce que vous pouvez me conseiller s'il vous plaît?

Par **mimi493**, le **09/07/2011** à **23:36**

Durant la soutenance, vous avez bien du avoir des remarques, la note de soutenance n'arrive jamais comme un cheveu sur la soupe

Par **zerhouni**, le **10/07/2011** à **03:58**

exécusez moi, mon référent a été subjectif tout au long de la préparation du mémoire, j'étais surprise par les remarques au cours de la soutenance qui étaient contradictoire par rapport à ce qu'il a dit au cours de la préparation, je travaillais avec lui du moi de Septembre jusqu'au

mois de juin, j'ai dépensé trop d'argent surtout que c'est une recherche sienctifique, pour que lui rédige un artcile dans une revue international!!!

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **04:53**

[citation]pour que lui rédige un artcile dans une revue international!!! [/citation] oui, c'est comme ça que ça se passe (les stagiaires bossent, les responsables publient)
Mais je ne vois toujours pas où il y a discrimination dans ce que vous racontez.

Par **zerhouni**, le **10/07/2011** à **05:17**

la discrimination c'est que toute la promotion a validé son année sauf moi, en plus, mon binôme a validé son année, autre chose c'est la 2ème fois que je repasse le stage, je redouble et j'ai préparé toute l'année mon mémoire depuis le mois d'octobre jusqu'au Juin.

Par **alterego**, le **10/07/2011** à **05:30**

Bonjour,

Nous ignorons si il y a eu discrimination ou pas et surtout rien ne le démontre dans vos explications.
Il faudrait éviter de se gargariser avec ce mot, particulièrement quand on bénéficie de la discrimination "positive" ou que l'on est appelé à en bénéficier.
Veuillez m'excuser, l'abus et l'emploi à tort et à travers de certains mots me font bondir.

Cordialement

[citation]***Ces informations, en l'espèce remarques, ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Par **zerhouni**, le **10/07/2011** à **09:47**

ah bon, est ce que je peux savoir juste votre statut s'il vous plaît?

Par **alterego**, le **10/07/2011** à **11:24**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour

Statut : membre très actif (ce n'est pas de moi), parfois réactif à certains propos, en l'espèce au mot discrimination, ce qui ne m'empêche pas d'avoir compris le sens de votre question et de compatir à votre déception.

J'ai aussi eu votre âge et j'ai connu des désillusions, ce n'est pas pour autant que j'ai porté des accusations du type de celle dont vous ne semblez pas mesurer la gravité.

"Nous ignorons si il y a eu discrimination ou pas et surtout rien ne le démontre dans vos explications" ne signifie pas qu'il n'y en ait pas eu. Si telle est votre conviction, à vous de faire ce que vous jugerez bon et de le démontrer à qui de droit.

Cordialement

[citation]***Ces informations, en l'espèce remarques, ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.*** [/citation]

Par **zerhouni**, le **10/07/2011** à **15:11**

vous vivez pas la situation c'est normale que vous comprenez pas!! surout quand tu trouves 24 personnes qui ont validées leur diplômes et une doubalante n'a pas valdié son diplôme, et si votre statut actif et ben moi je suis active2, je défens sur mes droits quand je suis sur que je victime, c'est pour cela que j'ai dis une discrimination, et je sais ce que je dis, quand je faisais un abonement dans ce site, c'est pour trouver des gens qui soit à côté de moi par contre moi parce que j'en ai assez qui sont contre moi et je veux et je cherche mes droits, je chercher l'égalité.

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **16:07**

[citation]quand je suis sur que je victime, c'est pour cela que j'ai dis une discrimination[/citation] la discrimination signifie que vous avez eu un préjudice du fait d'un élément précis. Or vous n'apportez aucun élément indiquant une possible discrimination.

Vous n'êtes pas la seule à avoir eu une soutenance difficile (déjà, il fallait vous défendre aprement durant cette soutenance, qui est aussi faite pour évaluer votre aptitude à défendre votre travail et vos arguments), ni à voir son boulot de stagiaire ou thésard utilisé pour la publi uniquement signée par son supérieur (pratique courante)

Vous devez prouver que votre recalage n'est pas du à votre travail, et pour l'instant vous n'amenez rien.
Le seul conseil : allez voir votre syndicat étudiant, peut-être que de vive voix, vous arriverez à expliquer ce qui s'est passé (car par écrit, vous n'y arrivez pas)

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **alterego**, le **10/07/2011** à **16:54**

Bonjour

Faire du conseil ne consiste pas à apporter la réponse que le visiteur souhaite lire ou parfois même nous dicter.

Nous ne pouvons nous contenter de vos affirmations dont rien ne prouve qu'elles soient fondées.

Le dernier alinéa de ma précédente réponse, répondait à votre question, qui plus est dans le sens que vous souhaitez, vous laissant libre d'agir en votre âme et conscience.

Une question toutefois, croyez-vous sincèrement que "l'autre" va vous laisser porter contre lui une accusation, peut-être farfelue, sans vous réserver un chien de sa chienne ?

Vu vos réactions, si cela arrivait, vous seriez capable de produire nos réponses, sans succès heureusement, pour justifier une action farfelue.

[citation]***Ces informations, en l'espèce remarques, ne sauraient remplacer la consultation de votre Conseil habituel ou de tout autre professionnel du droit.***[/citation]

Par **amajuris**, le **10/07/2011** à **18:43**

bjr,
relisez les conditions d'obtention de votre examen.
il y est généralement indiqué les possibilités de recours en principe une réclamation argumentée auprès du président du jury est le première voie de recours. je ne suis pas sur que de parler de discrimination qu'il vous faudra prouver soit un bon argument.
généralement ce n'est pas une personne seule qui décide mais un jury composé de plusieurs membres.
il n'y a pas d'abonnement sur ce site juridique simplement des bénévoles qui répondent en fonction du droit et non pour vous faire plaisir.
cdt
p.s. dans votre demande soignez votre syntaxe et votre orthographe

Par **mimi493**, le **10/07/2011** à **20:44**

Oui, l'orthographe ... à bac+4 forcément, ça doit jouer de si mal maitriser le français, ceci expliquant peut-être cela, une année de plus pourrait pallier ce problème

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés